

Le Président du Conseil

Tel : 03.27.23.95.01  
[direction.secretaire@cpam-hainaut.cnamts.fr](mailto:direction.secretaire@cpam-hainaut.cnamts.fr)

Monsieur Jean-Luc PERAT  
Député du Nord  
28 Avenue de la Gare  
59440 AVESNES SUR HELPE

Réf : CS/CF

Valenciennes, le 06 mars 2012

Objet : CPAM du HAINAUT

Monsieur le Député,

Suite à notre rencontre, au cours de laquelle nous avons évoqué l'insuffisance de moyens de la CPAM du HAINAUT au regard du service à rendre à la population couverte par cet organisme, vous avez bien voulu intervenir auprès de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, notamment en posant une question écrite.

Une réponse vous a été faite en date du 27 décembre 2011. Celle-ci évoque :

- un financement spécifique pour l'accompagnement de la fusion : ceci est exact, mais il faut savoir que ce type de financement n'a pas bénéficié qu'à la CPAM du HAINAUT et que, pour nous, il a principalement permis d'harmoniser les rémunérations des personnels, et notamment de relever celles qui étaient, pour deux des trois caisses fusionnées, à un niveau inférieur au niveau moyen national
- un taux de remplacement de 40 % : ce chiffre très théorique résulte d'un taux certain de remplacement des départs en retraite de 26 % comme je vous l'avais indiqué, et d'un remplacement à 100 % des autres motifs de départ (démissions, mutations, décès) lesquels demeurent, par nature, tout à fait incertains
- enfin, il est rappelé que la CPAM du HAINAUT est « l'une des plus dotées en personnel au regard de la population assurée » : si ce fait est mathématiquement exact, la formule utilisée démontre, à l'évidence, que la réalité de notre territoire (cumul d'un chômage élevé, d'une forte précarité sociale et d'indicateurs de santé parmi les plus préoccupants de France) et les charges de gestion spécifiques qu'elle entraîne ne sont toujours pas prises en compte pour leur juste poids.

J'ai d'ailleurs retiré la même impression d'un entretien qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre avec le Président du Conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie.

En conséquence, le Conseil de la CPAM du HAINAUT s'est unanimement abstenu sur le vote du budget 2012 à l'exception d'une voix – la mienne – exprimée en accord avec l'ensemble des conseillers pour ne pas mettre en difficulté le fonctionnement de la CPAM.

Ce sont donc tous les représentants des entreprises, des salariés, de la mutualité et des associations qui ont souhaité manifester leur désaccord avec la logique exprimée par la CNAMTS sur cette question des moyens de fonctionnement.

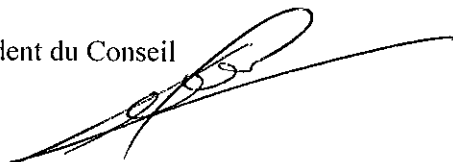
Informé de ce vote, le Président du Conseil de la CNAMTS m'a fait savoir qu'il nous rendrait visite en septembre prochain avec un représentant de la Direction Générale pour une analyse approfondie de la situation.

Je vous remercie d'ores et déjà de l'intérêt que vous avez bien voulu manifester pour nos préoccupations, et ne manquerai pas de vous tenir informé du suivi.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil



Jacques LOMBARD



Je suis sûr de la ligne (SEI).  
On fera relancer à partir d'octobre  
partir des éléments de base -  
Mme

